Kaléidoscope: programme de soutien 1996-1998 aux activités artistiques et culturelles de dimension européenne

1994/0188(COD) - 15/11/1995 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

Le Parlement européen a adopté la recommandation pour la deuxième lecture de M. Corrado AUGIAS (PSE, I) en vue de l'adoption de la décision instituant le programme "KALEIDOSCOPE". Dans sa recommandation, M. AUGIAS réintroduit une série d'amendements parmi lesquels on notera tout particulièrement ceux qui visent: -à accorder une attention particulière aux tranches les moins favorisées de la population et aux régions périphériques ou éloignées ; -à supprimer du programme le projet "Ville européenne de la culture", le Parlement européen estime, en effet, que ce projet devrait faire l'objet d'un programme communautaire spécifique ; -à rétablir une durée de 5 ans pour le programme (au lieu de 3 pour le Conseil) et ramenrer KALEIDOSCOPE à son budget initial de 68 millions d'Ecus ; -à permettre des actions spécifiques de formation pour les artistes ; -à faire en sorte que les évènements culturels co-organisés par les Etats membres pour marquer la journée européenne du 9 mai soient considérés comme des projets de dimension européenne et soient éligibles au titre du programme ; -en ce qui concerne l'action II (projets de coopération de grande envergure), à supprimer la disposition qui veut que ces projets soient co-organisés par 5 Etats membres minimum et à faire participer des artistes créateurs d'au moins 5 Etats membres : le PE estime que la participation de 3 Etats membres (comme il est de mise pour les projets relevant de l'action I) est suffisante ; -en matière de comitologie, à réintroduire un comité de type consultatif et à supprimer, ainsi, les aspects trop intergouvernementaux du programme introduits dans la position commune du Conseil.